FLASH - HANDICAP
n° 23 du 23 décembre 2020

Lettre d'information bimensuelle du Service Documentation
EHESP Paris



L'Equipe du Flash-Handicap vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 8 janvier 2021

ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Organisation sanitaire et sociale

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 (1) – Texte intégral

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 (rectificatif) – Texte intégral

Orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales – Texte intégral, pp.168-282

Plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux – Texte intégral

Montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts – Texte intégral

Contribution des régimes obligatoires d'assurance maladie au financement des agences régionales de santé pour l'année 2020 et pour l'année 2021 – Texte intégral

Prestation sanitaire et sociale

Modalités de majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés – Texte intégral

Enseignement

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée – Texte intégral

Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie – Texte intégral

Organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) – Texte intégral

Cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers – Texte intégral

Enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social – Texte intégral, pp.129-132

Justice

Ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2021 – Texte intégral

Autre texte

Approbation du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt "Maladies rares : accélérer la recherche et l'innovation grâce aux bases de données" – Texte intégral

ACTUALITES BIBLIOGRAPHIQUES

100 idées pour enseigner les habiletés sociales. Communication et socialisation : des enjeux éducatifs majeurs de la petite enfance à l'adolescence – Liratni Mehdi
Ce livre propose 100 idées pour permettre aux parents et aux pédagogues de comprendre et d'enseigner les habiletés sociales aux enfants, quel que soit leur âge. L'auteur propose un programme et des techniques couvrant tous les niveaux de développement (de la petite enfance à l'adolescence), s'adaptant ainsi à tous types de public (avec ou sans troubles, de la déficience intellectuelle au haut potentiel intellectuel). Editions Tom Pousse, Collection 100 idées, 2020, 224p. – Fiche détaillée de l'ouvrage

15 ans de recherche sur la paralysie cérébrale. Partie 1. – Fondation paralysie cérébrale
Depuis 2005 et la création de la Fondation Paralysie Cérébrale, destinée à donner plus d'ampleur à la recherche sur la paralysie cérébrale (PC) en France et en Europe, la compréhension des mécanismes de la PC ainsi que les pratiques ont beaucoup progressé. Ce numéro des Cahiers de la Recherche, comme le suivant qui sera publié au printemps 2021, est consacré aux évolutions de la connaissance grâce à ces 15 dernières années de recherche. Les cahiers de la recherche, n° 27, 2020, 8p. – Texte intégral

Enquête nationale concernant les dispositifs régionaux de prévention des infections associées aux soins en appui des établissements sociaux et médico-sociaux – Ali Brandmeyer Olivia Coord., Blanckaert Karine Coord., Simon Loïc Coord. et al.
Au décours de la pandémie COVID-19 qui a impacté de nombreuses régions Françaises, la mission nationale PRIMO a proposé au cours de l'été 2020 une enquête aux CPias, pour évaluer l'organisation des équipes mobiles d'hygiène dans leur région intervenant dans le secteur médicosocial. Cette évaluation s'est faite sous la forme d'un questionnaire en ligne pour décrire les dispositifs de soutien des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) pour la prévention et la gestion du risque infectieux, les actions régionales mises en œuvre par les CPias à destination des ESMS et les ressources humaines et financières pour la création et le suivi des dispositifs. Dix régions sur 17 disposent d'une organisation avec des EMH constituées et coordonnées par les CPias, même si les organisations et l'implication du CPias et de l'ARS peuvent varier d'une région à l'autre. Le périmètre de ces équipes est centré sur le secteur des personnes âgées dépendantes et peut ne pas couvrir tous les établissements de la région. Elles sont majoritairement composées de temps praticien et infirmier hygiéniste. Le financement est variable d'une région à l'autre et peut reposer sur la participation financière des EHPAD. Seuls 3 CPias indiquent qu'il existe un bilan standardisé d'activité permettant de suivre l'activité des EMH. Les principales missions des EMH concernent la gestion des épidémies, la formation, l'évaluation au sein des ESMS. En ce qui concerne la crise COVID-19, l'ensemble des CPias dont la région est dotée d'EMH, soulignent l'apport de ces équipes et l'aide apportée à la gestion des épidémies. Elles semblent avoir été un réel soutien pour les ESMS. A ce jour, pour les CPias qui disposent d'EMH, la collaboration avec les équipes en charge du bon usage des antibiotiques n'est pas encore tout à fait abouti mais des réflexions sont en cours. Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins –Répias Primo, 2020, 24p. – Texte intégral

Dépenses sociales et médico-sociales des départements. 2019 - 2020 : la fin d'une époque - Sanchez Jean-Louis, Dir., Observatoire national de l'action sociale
Le contenu de la lettre annuelle de l'Odas sur les dépenses départementales d'action sociale est cette année différent des lettres précédentes. En effet, les conséquences attendues de la crise sanitaire sur les budgets départementaux nous ont amenés à accompagner la présentation des résultats de l'exercice 2019 d'éléments supplémentaires d'information sur l'exercice 2020. Nous avons donc réalisé à cet effet une enquête flash en septembre 2020 auprès des départements. Ainsi, grâce aux données recueillies par l'enquête annuelle (portant sur 2019) et cette enquête flash (portant sur le début 2020), nous pouvons mieux vérifier que la maitrise des finances départementales constatée ces dernières années, et tout particulièrement en 2019, ne résistera pas à la baisse des ressources et à l'augmentation des charges provoquées par la crise sanitaire. La lettre de l'Odas, 2020, 12p. – Texte intégral

Compte provisoire de la protection sociale 2019 : un solde excédentaire pour la troisième année consécutive – Bureau de l'analyse des comptes sociaux -Drees
En 2019, le solde de la protection sociale continue de s'améliorer. Il est excédentaire pour la troisième année consécutive, à + 10,7 milliards d'euros. Les ressources comme les dépenses progressent nettement en 2019, respectivement de 2,9 % et 2,7 %. Le montant des ressources s'établit à 823,2 milliards d'euros. Leur structure se modifie : la part des impôts et taxes affectés augmente de 24 % en 2017 à 30 % en 2019, tandis que celle des cotisations diminue de 61 % à 55 %. Cela résulte du transfert entre cotisations sociales et contribution sociale généralisée (CSG) opéré en 2018 suivi, en 2019, de la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée au financement de la protection sociale, concomitante à la poursuite des allègements de cotisations sociales. Les dépenses s'élèvent à 812,5 milliards d'euros, dont 762,8 milliards de prestations sociales. Celles liées à la santé et aux retraites représentent 80 % du total et restent dynamiques. Les dépenses de lutte contre la pauvreté bondissent en 2019 sous l'effet de la forte revalorisation de la prime d'activité décidée dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales. Etudes et résultats, Drees, n° 1174, 2020, 6p. – Texte intégral

Dispositifs d'appui à la coordination : guide d'indicateurs d'activité et de pilotage – Anap
Ce document vise à aider le pilotage des structures, à valoriser leur activité, à faciliter le dialogue de gestion entre le DAC, l'ARS et éventuellement le conseil départemental, et à aider le pilotage de la politique publique par les ARS. Ce guide comporte : - 17 fiches descriptives des indicateurs socles retenus ; - Une notice d'utilisation des fiches descriptives ; - Des annexes, parmi lesquelles la méthodologie utilisée pour la réalisation de ce guide. Ce guide ne comporte pas d'indicateurs de résultat ni d'impact, qui relèvent de l'évaluation du service rendu par les dispositifs d'appui à la coordination, vis-à-vis de leurs bénéficiaires directs (professionnels, personnes, aidants) d'une part, et pour le territoire (coordination territoriale) d'autre part. ANAP Appui santé & médico-social, 2020 – Texte intégral

La société inclusive, jusqu'où aller ? – Suc-Mella Pierre
La situation de crise sociale confirmée à laquelle nous faisons face oblige à développer des idées originales et, plus encore, des solutions innovantes qui peuvent trouver une déclinaison pratique. La société inclusive renouvelle notre manière de concevoir les relations entre individus pour faire société, mais également redonne du sens à notre modèle social grâce, notamment, à la notion de capacité. De par sa formation, ses fonctions professionnelles et son expérience personnelle du handicap, Pierre Suc-Mella constitue un observateur pertinent. Il en analyse les limites et propose des pistes ambitieuses de dépassement des blocages actuels, avec le souci du réalisme et du pragmatisme, pour une transformation de l'action publique… Editions Erès, Collection Connaissances de la diversité, 2020, 168p. – Fiche détaillée de l'ouvrage

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien – Canieux Nathalie
Le CESE a souhaité consacrer un avis à ces professions qui, au domicile, soignent ou prennent soin de la personne, de sa famille et de son environnement. Ces métiers majoritairement féminins apportent un service essentiel à la santé et à la vie sociale de publics qui se caractérisent par leur vulnérabilité au sens du code du travail, qu'il s'agisse des jeunes enfants, des personnes âgées ou en perte d'autonomie et touchées par la maladie ou par le handicap. Le CESE estime que ces professions très présentes sur l'ensemble des territoires, doivent être reconnues comme des métiers du lien social et mieux valorisées. La poursuite de leur activité au printemps 2020 pendant le confinement, a contribué à limiter les conséquences immédiates, tant économiques que sanitaires de la pandémie, par la prise en charge des jeunes enfants qui a permis aux parents de travailler, ou l'accompagnement des personnes âgées isolées au domicile privé ou en établissement d'hébergement. En assurant cette continuité au plus fort de la crise sanitaire, les professionnelles de ces métiers ont accepté de mettre en péril leur propre santé car, comme le montre la récente enquête EPICOV (INSERM/DREES), "travailler dans le milieu de la santé ou du médico-social est fortement associé à une séroprévalence plus élevée. Ce contexte sans précédent a rendu visible à tous le décalage entre le rôle social majeur de ces professions et la réalité de leurs conditions d'emploi, de rémunération et de travail. Pourtant, les mesures de revalorisation annoncées dans le cadre du Ségur de la santé ne concernent que très partiellement ces métiers de l'aide et du soin à domicile, qui demeurent structurellement dépréciés. L'insuffisante reconnaissance de leur rôle social primordial et des compétences mobilisées par ces professionnelles, jointe à l'absence de prise en compte des difficultés spécifiques et des pénibilités de leurs tâches, est responsable de la profonde crise de recrutement qui marque aujourd'hui ces professions alors même que dans le domaine de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, les besoins augmentent considérablement, à proportion du vieillissement démographique. En décrivant les enjeux économiques, sanitaires et sociaux de ce secteur d'activité… Conseil économique, social et environnemental, 2020, 103p. – Texte intégral

L'isolement social des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité – Richet-Mastain Lucile
Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et du minimum vieillesse sont particulièrement touchés par l'isolement social. Fin 2018, les bénéficiaires de revenus minima garantis (c'est-à-dire de minima sociaux ou de la prime d'activité) fin 2017 sont plus concernés par l'isolement social que l'ensemble de la population. Ainsi, d'après l'enquête de la DREES auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018, ils sont beaucoup plus nombreux à vivre dans un ménage composé d'une personne seule (38 % d'entre eux contre 20 % dans l'ensemble de la population). La fréquence des relations (rencontres de visu ou contacts dématérialisés) de ces bénéficiaires de revenus minima garantis avec la famille et les amis est plus faible que celle de l'ensemble de la population, notamment pour les bénéficiaires du minimum vieillesse (graphique A). Ces derniers sont 8 % à n'avoir des relations avec leur entourage que moins d'une fois par mois (ou à ne pas avoir d'entourage) tandis que cette part est de 3 % pour l'ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis et de 1 % pour l'ensemble de la population. En approchant les liens avec la famille et les amis non plus en termes de fréquence, mais en termes de qualité des relations, les bénéficiaires de revenus minima garantis sont 19 % à être concernés par ce type d'isolement. Cela signifie qu'au moins une des trois conditions suivantes n'est pas vérifiée : compter pour quelqu'un, pouvoir compter sur quelqu'un pour recevoir un soutien moral, ou que quelqu'un puisse compter sur le bénéficiaire pour recevoir un soutien moral. Près de trois bénéficiaires du minimum vieillesse et de l'AAH sur dix sont isolés en termes de qualité des relations. Les bénéficiaires de la prime d'activité sont les moins concernés par l'isolement (13 %). Toutes choses (caractéristiques sociodémographiques, etc.) égales par ailleurs, les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse ont plus de risques que les autres bénéficiaires de revenus minima garantis d'être isolés en termes de qualité des relations avec leur famille et leurs amis. Les Dossiers de la Drees, n° 70, 2020, 30p.– Texte intégral

Améliorer l'accueil aux urgences des personnes âgées ayant des troubles cognitifs – Fondation Médéric Alzheimer
En France, 1,2 million de personnes vivent aujourd'hui avec la maladie d'Alzheimer et plus de 2 millions d'aidants les soutiennent au quotidien. L'arrivée d'une personne présentant des troubles cognitifs liés à une maladie neuro-dégénérative dans un service d'urgence représente pour elle une rupture brutale de son cadre de vie habituel et de ses habitudes. Après un transfert en ambulance, elle fait irruption dans un monde inconnu, caractérisé par une activité soutenue, source d'inquiétude, d'angoisse, voire même d'agitation, ses repères étant brutalement bouleversés. Si tout doit être fait pour répondre à ses besoins médicaux du mieux possible, des mesures organisationnelles adaptées doivent aussi être mises en place pour pallier ou atténuer les effets délétères de ce transfert et prévenir une majoration des troubles cognitifs ou de toute autre incapacité. Le constat est bien souvent le même dans les différents services d'urgence. La mobilisation de la personne malade est d'autant plus difficile qu'elle présente des difficultés pour communiquer. Les informations contenues dans le dossier médical sont bien souvent fragmentaires. De plus, la présence de la famille se fait souvent pressante... Les troubles cognitifs ne représentent-ils pas une difficulté supplémentaire à la délivrance de soins adaptés dans le contexte d'une activité d'urgence sous tension ? Plusieurs voix plaident pour une nécessaire évolution visant à éviter un transfert trop systématique vers les services d'urgence. La présence d'un infirmier de nuit en EHPAD, l'usage de la télémédecine, le recours à l'hospitalisation à domicile et aux équipes gériatriques hospitalières intervenant en EHPAD et à domicile, l'intervention du médecin coordonnateur peuvent être des alternatives pertinentes. Mais lorsque l'hospitalisation est devenue inévitable, quel qu'en soit le motif, les professionnels sont confrontés à plusieurs problématiques. Comment mieux repérer les personnes ayant des troubles cognitifs ? Quelle place faut-il accorder aux aidants qui les accompagnent ? Dans le cadre d'une approche globale visant à être sans cesse plus performant, la formation et la sensibilisation des professionnels à la culture gériatrique et à la maladie d'Alzheimer en particulier s'avèrent impératives. À cela s'ajoute une réflexion sur l'aménagement des espaces pour qu'ils soient facilitateurs. Plusieurs services d'urgence des hôpitaux, conscients de cette nécessité, se sont engagés dans cette voie sans attendre afin de mieux répondre aux besoins de ces personnes malades. Les sociétés savantes et les associations, réunies pour concevoir, rédiger et publier cette brochure souhaitent accompagner et faciliter cette évolution. Cette publication doit être considérée comme étant une aide à la disposition des gestionnaires et des professionnels de terrain afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles cognitifs ainsi que de leurs aidants. Fondation Médéric Alzheimer, Repères Alzheimer 3, 2020, 36p – Texte intégral

L'entourage des personnes âgées en établissements : relations familiales et sociales, aides reçues - Résultats de l'enquête "CARE-Institutions" (2016) – Besnard Xavier, Shirine Abdoul Caine
L'entourage familial et social des personnes âgées résidant en établissement et les modalités de l'aide donnée par leur proche-aidants sont une question politique de premier plan. Cette population concerne principalement des femmes âgées (77 % des résidents d'établissement pour personnes âgées sont des femmes de plus de 75 ans) dans la majorité des cas veuves, qui finissent plus souvent leur vie que les hommes en établissement. Le réseau familial des résidents est plus restreint que celui des personnes âgées du même âge qui vivent à leur domicile, ce qui peut être une des raisons, avec l'aggravation de l'état de santé, de l'entrée en établissement. Le décès du conjoint est un événement qui peut bouleverser une configuration d'aide et entrainer la décision de quitter le domicile. Pour autant, l'enquête CARE de la

DREES montre que la fréquence des relations des résidents avec leur famille, notamment les enfants, reste élevée, même si les relations amicales diminuent avec l'âge et l'état de santé. L'entrée en établissement ne signifie pas la disparition de l'aide apportée par les proches-aidants, mais celle-ci change de nature. L'aide est souvent multiple : 78 % des seniors en établissement déclarent au moins un aidant et, en moyenne, les résidents ont 1,4 aidant. L'aide non professionnelle déclarée par les résidents est majoritairement une aide familiale : 73 % des aidants déclarés sont les enfants de la personne âgée. Ainsi, en comparaison avec les aidants de personnes âgées résidant à domicile qui appartiennent à deux générations distinctes (celle de conjoints et celle des enfants), les aidants de personnes âgées résidant en établissement se situent essentiellement dans les tranches d'âge de la "génération pivot". Ils ont en moyenne 62 ans. Plus de la moitié des enfants des résidents en établissement sont déclarés aidants et ce chiffre s'élève à 75 % pour les enfants uniques. L'ordre de mobilisation des proches fait d'abord intervenir le conjoint – lorsqu'il est encore en vie –, les enfants, puis les proches parents et enfin des aidants non familiaux qui s'inscrivent la plupart du temps dans des relations de voisinage… Les Dossiers de la Drees, n° 71, 2020, 36p.– Texte intégral

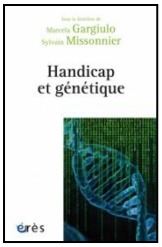
Le taux d'encadrement dans les Ehpad Ses déterminants et ses alternatives – Reynaud François, CNSA, Drees
Cette publication analyse le taux d'encadrement dans les Ehpad, c'est-à-dire le rapport entre les effectifs de personnels en équivalent temps plein (ETP) et le nombre de places dans l'établissement, à partir des informations issues des éditions 2011 et 2015 de l'enquête EHPA de la DREES. […] Cette étude propose d'utiliser un nouvel indicateur, le taux d'encadrement corrigé du GMP, pour deux raisons. Tout d'abord, il permet d'avoir une idée plus précise de l'importance de la dépendance moyenne des résidents dans la variation des taux d'encadrement en montrant que le taux d'encadrement corrigé du GMP varie moins que lorsqu'il n'est pas corrigé. En outre, le taux d'encadrement corrigé du GMP permet de se rendre compte de l'adéquation des moyens mis en œuvre afin de répondre aux besoins de soin d'accompagnement de la perte d'autonomie. Sous les hypothèses sous-jacentes au calcul actuel du GMP, en 2015, pour 1 000 heures de besoins de soins d'accompagnement de la perte d'autonomie, le personnel soignant et les agents de service ne pouvaient répondre, au maximum, que par 836 heures de soins de base prodigués dans la moitié des Ehpad. Dans 75 % d'entre eux, ils ne peuvent assurer qu'au maximum 964 heures de soin de base. Ces résultats doivent toutefois être lus avec prudence, car l'indicateur est, à ce stade, proposé ici à titre encore exploratoire. Il repose en effet pour l'instant sur l'hypothèse conventionnelle que les besoins de soins sous-jacents au calcul du GMP – qui s'appuient sur des travaux maintenant assez anciens – sont une représentation réaliste des besoins de soin effectifs. Il sera pertinent de poursuivre ces travaux, dans l'objectif notamment d'affiner ces paramètres pour disposer d'un indicateur plus robuste. Les analyses suggèrent par ailleurs qu'il serait pertinent de moduler la correction selon les diverses catégories de personnel, cette correction s'avérant surtout pertinente pour les catégories de personnels qui procurent les soins de base. Des travaux ultérieurs devront viser à affiner cette modulation. Les Dossiers de la Drees, n° 68, 2020, 38p. – Texte intégral

L'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées en Nouvelle-Aquitaine – Marabet Bénédicte, ARS Nouvelle Aquitaine, Creai Nouvelle Aquitaine
Cette étude a permis un état des lieux régional de l'accueil des personnes handicapées dans les établissements pour personnes âgées. En Nouvelle-Aquitaine, 3 200 personnes handicapées sont accueillies dans des EHPA en Nouvelle-Aquitaine, soit 4 % des résidents de ces établissements, mais près de 40 % des adultes handicapés de 50 ans et plus vivant en établissement médico-social. L'accueil des personnes handicapées vieillissantes en EHPA n'est donc pas un phénomène mineur et dépasse largement la capacité des unités dédiées PHV dans ces établissements pour personnes âgées. Les personnes handicapées accueillies dans les EHPA ont des parcours très divers et 17 % seulement viennent d'un établissement pour adultes handicapés. Creai Nouvelle Aquitaine, 2020, 40p. – Texte intégral

Préserver le libre choix de la personne vulnérable. Contribution ciblée en vue de la réforme "grand âge et autonomie" – Cercle Vulnérabilité & Société
La présente note se propose d'inverser l'approche habituelle. Plutôt que de partir des contraintes qui rétrécissent d'emblée le champ des possibles, une démarche centrée sur le libre choix doit au contraire partir du "monde intérieur" et des souhaits de la personne âgée. Ceci permet d'identifier avec elle ce qui serait conforme et réalisable dans le respect des contraintes. L'impulsion d'un "droit aux choix" dans chaque structure médico-sociale, à domicile comme en établissement, suppose en premier lieu d'établir les conditions du recueil en continu du "témoignage de vie" des personnes âgées (les envies et les besoins évoluent tout au long de la vie) qui est le socle dans lequel s'enracine leur identité et leur autonomie. C'est la condition pour changer le cadre mental qui les enserre dans un monde rétréci et espérer desserrer les contraintes qui entravent l'exercice et le recueil du libre choix au grand âge. Cette approche préserve un éventail de possibles et recèle d'importantes marges d'innovation. Cercle Vulnérabilité & Société, 2020, 26p. – Texte intégral

Le pied de la personne âgée : approche médicale et prise en charge de pédicurie-podologie. Recommandation de bonne pratique – Haute autorité de santé, Collège national de pédicurie-podologie
L'objectif est d'actualiser la recommandation de bonne pratique de la HAS de juillet 2005 en prenant en compte les dernières données de la science et les évolutions du champ d'exercice du pédicure-podologue dans un objectif d'homogénéisation de la prise en charge des patients de 60 ans et plus concernés. Toutefois certaines de ces recommandations s'appliquent à tous les patients, quel que soit leur âge. […] La recommandation comporte 3 parties : La recherche des affections podologiques de la personne âgée ; - Le bilan diagnostique podologique ; Les traitements de pédicurie-podologie. La recommandation traite de certaines pathologies spécifiques comme le risque de chute, le diabète, l'obésité, la sarcopénie, les effets secondaires des traitements anti-cancéreux, la polyarthrite rhumatoïde, les maladies neurodégénératives. La recommandation est accompagnée de 12 fiches outils. 9 fiches outils concernent les pédicures-podologues et 3 fiches outils concernent le médecin de premier recours. HAS, 2020, 86p. – Texte intégral

LU POUR VOUS



Handicap et génétique. Prédiction, anticipation et incertitude – Gargiulo Marcela, Missonnier Sylvain
La génétique est plus que jamais présente dans la clinique du handicap. En effet, les progrès dans l'identification des gènes permettent maintenant de déterminer les facteurs génétiques impliqués dans certains syndromes, déficiences, maladies, troubles neuro-développementaux. Mais ils provoquent des interrogations nouvelles pour lesquelles il n'y a pas de réponses binaires. Les diagnostics prénatal et préimplantatoire, les tests présymptomatiques et la nouvelle ère de la médecine génomique nous confrontent à des dilemmes qui engagent l'intime, la liberté de savoir ou de ne pas savoir, les valeurs existentielles, l'éthique, les limites entre l'acceptable et l'inacceptable, les rapports au temps, à la vie et à la mort. Les professionnels sont amenés à questionner leurs pratiques auprès des personnes qui se trouvent en situation de handicap en raison d'une maladie d'origine génétique et surtout à amorcer des changements profonds dans les représentations individuelles, groupales et institutionnelles sur le handicap lui-même, sans renoncer à donner une place prépondérante aux potentialités d'évolution face à ce qui pourrait être conçu comme un déterminisme écrit dans le code génétique. Les auteurs ouvrent des pistes pour comprendre comment un nécessaire travail d'anticipation se différencie d'une prédiction génétique qui pourrait être assimilée à une parole oraculaire, dans un contexte où règnent encore beaucoup d'incertitudes. *Cet ouvrage est issu du 14ème Séminaire interuniversitaire international sur la clinique du handicap (SIICLHA).* Editions Erès, Collection Connaissances de la diversité, 2020, 240p. – Fiche détaillée de l'ouvrage

AGENDA NATIONAL

Communiqués de presse

Ministère des Solidarités et de la Santé, 18 décembre 2020
Coronavirus (Covid-19). "Accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées" – Voir le communiqué

Défenseure des droits, 18 décembre 2020
"Droits des personnes handicapées : la défenseure des droits souhaite des progrès plus rapides" – Voir le communiqué

Ministère des Solidarités et de la Santé, 18 décembre 2020
"Olivier Véran réunit le comité de suivi du Ségur de la santé" - Voir le communiqué

Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministre chargé de l'Autonomie, 18 décembre 2020
Consultation citoyenne : "Comment améliorer la place des personnes âgées dans notre société ?" – Participer à la consultation

Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministre chargé de l'Autonomie, 17 décembre 2020
"6 mois après l'accord de Toulon entre le gouvernement et l'ADF : 100 départements engagés dans le versement de la prime Covid aux salariés des services d'aide à domicile" – Voir le communiqué

Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministre chargé de l'Autonomie, 17 décembre 2020
"Favoriser le libre choix tout au long du parcours de vie de la personne âgée : Échanges avec les membres du Cercle Vulnérabilités et Société" – Voir le communiqué

CNSA, 17 décembre 2020
"Financement de la recherche dans le champ de l'autonomie : l'action de la CNSA saluée" – Voir le communiqué

CNSA, 17 décembre 2020
"Programme de recherche Autonomie 2020 : découvrez les lauréats !" – Voir le communiqué

CNSA, 16 décembre 2020
"SERAFIN-PH : la réforme se poursuit et se concrétise en 2021" – Voir le communiqué

Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées, 16 décembre 2020
"Covid-19 : foire aux questions - Reprise de l'épidémie" – Voir le communiqué

Commission nationale consultative des droits de l'homme – CNCDH, 16 décembre 2020
"Droits des personnes handicapées. Nouveau mandat de Rapporteur national indépendant" – Voir le communiqué

CNSA, 16 décembre 2020
"30 millions d'euros pour amorcer le virage numérique des établissements et services médico-sociaux" – Voir le communiqué

Santé publique France, 16 décembre 2020
"Covid-19 : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie"- Voir l'enquête

Haut Conseil de la Santé Publique, 16 décembre 2020
"Covid-19 : risque de transmission du SARS-CoV-2 par aérosols en milieux de soins" – Voir l'avis

Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 16 décembre 2020
"Création d'une nouvelle agence de recherche sur les maladies infectieuses et émergentes" – Voir le communiqué

Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées, 15 décembre 2020
"Ecole inclusive - Aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap" – Voir le communiqué

La France Mutualiste, Ifop, 15 décembre 2020
"Cultivons les liens entre générations !"– Voir le sondage

Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées, 14 décembre 2020
"Le Gouvernement s'engage à sécuriser les entrées et les parcours en apprentissage des personnes en situation de handicap" – Voir le communiqué

Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées, 14 décembre 2020
"Dossier de presse bilan 2020 – Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées – DuoDay 2020. Tous concernés, tous mobilisés" – Voir le communiqué

France Asso Santé, 14 décembre 2020
"Vaccination contre la Covid-19 : Les plus de 65 ans et les personnes atteintes de maladies chroniques disent majoritairement oui ! " – Voir le communiqué

Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministre chargé de l'Autonomie, 12 décembre 2020
"Protéger les aînés sans les isoler : Assouplissement des recommandations à destination des EHPAD pour les fêtes de fin d'année" – Voir le communiqué

Ministère des Solidarités et de la Santé, 11 décembre 2020
"Coronavirus (Covid-19). Recommandations pour le maintien du lien dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap durant la période de fin " – Voir le communiqué

Direction générale de la santé –DGS-Urgent, 11 décembre 2020
"Recommandations relatives à la permanence et à la continuité des soins en période de fin d'année" – Voir les recommandations

Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées, 11 décembre 2020
"Sophie Cluzel installe le comité des parties prenantes de la plateforme Mon parcours handicap" – Voir le communiqué

Hadopi, 4 décembre 2020
"Livre numérique et accessibilité aux personnes atteintes de handicap – Voir le communiqué

CNSA, 3 décembre 2020
"Le programme ESMS numérique" – Voir le communiqué

Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds -Unanimes, décembre 2020
"Télétravail et surdité : impacts et bonnes pratiques pour continuer à exercer son activité professionnelle" – Participer à l'enquête

Appel à projets, appel à contributions…

Agence nationale de la recherche, 14 décembre 2020
"Accélérer la recherche et l'innovation sur les maladies rares grâce aux bases de données – Appel à manifestations d'intérêt" ; Date limite de soumission des dossiers : 22 avril 2021 – Lire l'appel

Fondation de France, décembre 2020
Appel à projets 2021 "Maladies psychiques : Accès aux soins et vie sociale" : Date limite de dépôt des dossiers : 17 mars 2021 - Lire l'appel

Publisocial, Portail des publications institutionnelles et scientifiques, décembre 2020
"La fabrique des inégalités sociales de santé" : Appel à contribution pour le numéro de juillet-septembre 2021 de la Revue française des affaires sociales. Date limite de soumission : 29 mars 2021 – Lire l'appel

Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale -EN3S, décembre 2020
Appel à projets de recherche "Cartographier les conséquences environnementales de la protection sociale". Date limite de candidature : 1er mars 2021 – Lire l'appel

Sociétés savantes en Sciences humaines et sociales (SHS) du sport (AFRAPS, ARIS, S2MS, SFHS, SFPS et 3SLF), décembre 2020
Appel à communications "Les enjeux des Jeux. Contribution de la recherche en sciences humaines et sociales du sport aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024" Colloque pluridisciplinaire prévu en janvier 2022. Date de clôture des propositions avant le 16 avril 2021 – Voir l'appel

Fondation Pour l'Audition, décembre 2020
"Bourses pour promouvoir la formation des futurs talents de la recherche française dans l'audition". Date de clôture de candidature : 20 janvier 2021 – Voir l'appel

Colloques, congrès...

28 janvier 2021 (Conférence en ligne)
"Que peuvent apporter les patients aux professionnels et à leurs pairs ?" : Journée d'étude 2021 organisée par le Groupe de recherche EXPAIRs – En savoir plus

9 février 2021 (Webinaire)
"Trajectoire du numérique en santé pour le médico-social" : Webinaire organisé par l'Agence du numérique en santé – En savoir plus

Paris,11 mars 2021
"2021, l'heure de la résilience collective" : 7ème édition des Trophées Femmes en EA & en ESAT organisée par Handiréseau – En savoir plus

Toulouse, 11 et 12 mars 2021
"Actualités cliniques, de recherche, thérapeutiques, éthiques et juridiques en Psychiatrie. Chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée" : 6ème Rencontre Régionales de la FERREPSY Occitanie – En savoir plus

AGENDA INTERNATIONAL

Colloques, congrès...

Dans le monde, 27 février 2021 (Digital)
Journée internationale des maladies rares – En savoir plus

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016 , vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Service Documentation – Ecole des hautes études en santé publique, 15 avenue du professeur Léon Bernard 35043 Rennes Cedex et/ou par mail à bibliotheque@ehesp.fr

Ecole des hautes études en santé publique – EHESP Paris
20, avenue George Sand,
93 210 La Plaine Saint Denis - 02 99 02 24 50
En savoir plus sur le service documentation
Bibliotheque.paris@ehesp.fr

S'abonner / Se désabonner